

Repris il y a 2 ans par le groupe ligérien [TERRENA SERVICES](#) / T : 02.40.98.90.00, Doux rencontre des difficultés récurrentes sur son activité d'export de poulets entiers congelés à destination du Moyen-Orient. Il doit faire face à une concurrence brésilienne exacerbée et subit d'importantes pertes (36 millions en 2016 et presque autant en 2017). Autre épine dans le pied de Doux : sa dette à l'égard de France Agrimer. L'amende à payer pourrait atteindre 84 millions d'euros. Le tribunal administratif de Rennes rendra son verdict le 8 mars.